

## Discours de Pierre-Henri Teitgen sur la Communauté Européenne de Défense (Venise, 29 avril 1953)

**Légende:** On 29 April 1953, Pierre-Henri Teitgen gives a speech at a meeting held at the Palazzo del Cinema in Venice and organised by the Union of European Federalists. In his address, he discusses the European Defence Community (EDC) and analyses the consequences of a potential rejection of the EDC Treaty.

**Source:** Discours de M. P. –H. Teitgen. 'La Communauté Européenne de Défense'. «Chacun pour soi, séparément...?» ou Pour ou contre la C.E.D. Deuxième rencontre européenne de la presse (Palais du cinéma – Venise, 29 avril 1953), Historical Archives of the European Union 2013, Villa Salviati – via Bolognese 156, I-50139 Firenze – Italy, AD 000045, 29.04.1953, 31 p.

**Copyright:** Archives historiques de l'Union européenne

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_pierre\\_henri\\_teitgen\\_sur\\_la\\_communaute\\_europeenne\\_de\\_defense\\_venise\\_29\\_avril\\_1953-fr-2f21bd9d-d428-4f90-8065-5651f1996a91.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_pierre_henri_teitgen_sur_la_communaute_europeenne_de_defense_venise_29_avril_1953-fr-2f21bd9d-d428-4f90-8065-5651f1996a91.html)

**Date de dernière mise à jour:** 09/12/2013

## UNION FRANÇAISE DES FÉDÉRALISTES

45, rue d'Hauteville, Paris-X<sup>e</sup> - PRO. 26-79

Sont membres du Conseil National de l'U. F. F., ainsi que de nombreux parlementaires et représentants des principales collectivités sociales et activités culturelles ou économiques françaises : MM. Georges DUHAMEL, Jules ROMAINS, de l'Académie Française ; M. Jacques CHASTENET, de l'Institut, MM. Paul REYNAUD, ancien Président du Conseil ; Yvon DELBOS, ancien Président du Conseil, membre de l'Assemblée *ad hoc* ; M. André MARIE, ancien Garde des Sceaux ; MM. Paul RIBEYRE, Robert BURON, Paul COSTE-FLORET, Robert LECOURT, Guy LA CHAMBRE, Ministres et anciens Ministres ; MM. Maurice FAURE, L. S. SENGHOR, Guy LAFFARGUE, membres de l'Assemblée *ad hoc* ; M. de FELICE, membre de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.

*Président du Comité Exécutif* : M. Henri FRENAY.

*Vice-Présidents* : MM. Gaston RIOU, Germain DESBŒUF, Robert MANGIN, Francis GERARD.

*Président du Bureau Exécutif* : M. Pierre PASSANI.

*Délégué Général* : M. Claude-Marcel HYTTE.

*Secrétaire Général* : M. Jean-Pierre GOUZY.

*Trésorier* : M. Robert LANSIART.

*Trésorier Adjoint* : M. Pierre MORIQUAND.

### Qu'est-ce que l'U.F.F. ?

L'Union Française des Fédéralistes est « formée entre les associations et les personnes » qui acceptent comme « objectifs et buts principaux ceux de l'Union Européenne des Fédéralistes, c'est-à-dire : Travailler à la création d'une Fédération Européenne — élément essentiel d'une Confédération mondiale — à laquelle seront transférés les pouvoirs souverains nécessaires à la sauvegarde des intérêts communs des citoyens et des Etats Européens. Cette Fédération Européenne devra garantir les libertés fondamentales et disposer de pouvoirs effectifs concernant les échanges, la monnaie, la politique extérieure et la défense » (art. 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> des statuts).

L'Union Française des Fédéralistes publie un bulletin de liaison intérieur : « Les Liaisons Fédéralistes », et une revue mensuelle : « France Europe ».

L'Union Française des Fédéralistes constitue la section française de l'Union Européenne des Fédéralistes (U. E. F.). L'U. E. F. « est une fédération de mouvements autonomes qui sont d'accord pour lui déléguer une partie de leurs pouvoirs » (art. 3 des statuts).

Le Président du Comité Central de l'U. E. F. est M. Eugen KOGON (Allemagne). Le Président du Bureau Exécutif est M. Henri FRENAY (France).

Le siège de l'U. E. F. est établi à Paris, 8, rue de l'Arcade (8<sup>e</sup>).

## « CHACUN POUR SOI, SÉPARÉMENT...? »

ou

POUR OU CONTRE LA C. E. D.

par **Pierre-Henri TEITGEN**

Discours prononcé à Venise le 29 avril 1953

*Avant-propos de Henri FRENAY*

**DEUXIÈME RENCONTRE  
EUROPÉENNE  
DE LA PRESSE**

(Palais du cinéma - Venise, 29 avril 1953)

**Organisée par l'Union Européenne  
des Fédéralistes**

***DISCOURS  
DE M. P.-H. TEITGEN***

**Ancien vice-président du Conseil des ministres (France)  
Président du M. R. P.**

## AVANT-PROPOS

Le 29 Avril 1953, dans la grande salle du Palais du Cinéma, au Lido près de Venise, Pierre-Henri TEITGEN prenait la parole sur le thème : « La Communauté Européenne de Défense ». Devant lui, étaient assis 450 journalistes appartenant pour la plupart aux six pays de cette future Communauté. Ils étaient réunis à l'initiative de l'Union Européenne des Fédéralistes, et cet après-midi là clôturait les trois jours de travaux et de débats qu'ensemble ils avaient conduits.

Le thème choisi pour cette dernière journée était sévère, mais il s'imposait. Précédemment, il avait été traité de la Communauté Charbon-Acier, et Heinrich VON BRENTANO avait parlé du statut de la Communauté politique ; on se devait de conclure par le sujet le plus controversé. Malgré le grand talent de P.-H. TEITGEN, nous, les organisateurs, nourrissions une certaine appréhension. N'allions-nous pas, en abordant un sujet aussi délicat, perdre au dernier moment le bénéfice politique et moral des journées précédentes ? C'est dans cet esprit que nous écoutions les premiers mots de l'orateur qui venait de gagner la tribune.

Nos craintes n'allaient pas durer. Rapidement, entre l'auditoire et le conférencier, le contact s'établissait et ne devait plus être rompu. Il serait difficile de dire les sentiments qui, successivement, animaient la salle, mais lorsque P.-H. TEITGEN, terminant par ces mots :

« Moi, je ne veux rien oublier du passé. Les pages qui ont été écrites au livre de l'histoire l'ont été avec trop d'héroïsme et trop de souffrance. Il n'est pas question de les effacer. Je demande qu'on les garde dans le livre, mais qu'on les tourne et qu'on essaie maintenant d'en écrire une autre. »

la salle tout entière se levait comme un seul homme pour acclamer celui que, pendant une heure cinquante minutes, elle venait d'écouter.

C'était un spectacle rare que de voir des hommes que l'exercice de leur profession a souvent rendus sceptiques ou blasés, qui dans leur

*vie avaient entendu d'innombrables discours de la bouche d'hommes politiques éminents, et qui cependant applaudissaient debout et longuement celui qui venait de leur démontrer l'inéluctable nécessité d'organiser notre protection par la création rapide de la C. E. D.*

*Dès ce moment, j'ai pensé qu'il était indispensable de publier le texte du discours. Déjà, les journalistes, retour de Venise, en ont publié, chacun dans sa langue, de larges extraits. Il aurait été dommage qu'il ne soit pas connu in extenso, telle est la raison de la présente publication.*

*Nous savons bien qu'un discours subissant l'épreuve de l'imprimerie y perd souvent sa chaleur et la force de conviction qui émanait de son auteur. Nous n'avons pas hésité cependant, car les arguments, eux, demeurent. Nous sommes sûrs que le lecteur les appréciera et, qui sait, peut-être retrouvera-t-il en lisant ces lignes un peu de cette ambiance que nous avons connue à Venise en écoutant parler P.-H. TEITGEN et que nous ne sommes pas près d'oublier.*

*Quant à moi, en regardant parler mon ami, j'évoquais un autre combat qu'avec « Tristan » nous avions mené ensemble, et il m'apparaissait plus clairement que jamais que le combat pour l'Europe, continuateur du combat de la Résistance, n'est qu'un nouvel aspect de l'éternelle bataille : celle de la Liberté.*

Henri FRENAY.

# LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE DÉFENSE

## DISCOURS de M. P.-H. TEITGEN

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames, Messieurs,

Il ne m'est pas demandé de prononcer un discours, mais de vous présenter un rapport.

Si vous le voulez bien, je tenterai une description sommaire du contenu du traité instituant une Communauté Européenne de Défense. J'examinerai ensuite les objections principales, dirigées contre ce traité ; enfin, je passerai à l'attaque, en demandant à ceux qui critiquent avec tant d'acharnement le projet de constitution d'une armée européenne ce qu'ils nous proposent pour la remplacer. A ce propos j'essaierai d'examiner quelles seraient les conséquences d'un rejet du traité instituant la Communauté Européenne de Défense.

## LA GENÈSE DU TRAITÉ

Vous savez tous quelle est l'origine du traité. En septembre 1950, les puissances signataires du Pacte Atlantique se réunissaient à New-York. Les pays européens demandaient aux Etats-Unis d'Amérique d'augmenter les effectifs américains stationnés en Europe. L'Amérique répondait en déclarant que l'Europe devait d'abord tenter l'effort maximum, et qu'il lui fallait faire appel pour l'organisation de la défense commune au concours de l'Allemagne.

Les pays signataires du Pacte Atlantique avaient en effet fait leurs comptes. Ils avaient dû constater qu'en groupant ce qu'ils avaient de forces et de moyens, et même en imposant à leur pays des sacrifices considérables, ils ne parvenaient pas à réunir les forces nécessaires à la protection du monde libre, et à la garantie des frontières européennes.

Chacun avait recommencé les additions, chacun avait tenté d'accroître son effort, mais voilà qu'il manquait toujours une douzaine de divisions au total requis. Alors, les Etats-Unis d'Amérique, pratiques et réalistes, proposaient de demander à l'Allemagne l'appoint, les douze divisions qui manquaient. C'était une proposition de réarmement de l'Allemagne, qui fit sensation dans le monde libre.

Il fallut tout de suite constater deux sortes d'oppositions. D'abord celle de l'Allemagne, qui ne paraissait pas dans son ensemble parfaitement heureuse de l'offre qui lui était faite. Beaucoup d'Allemands ne tenaient pas à la reconstitution d'une Wehrmacht, et ils étaient de toutes opinions et de toutes tendances. Le Gouvernement allemand lui-même ne semblait pas très chaud. A quoi s'ajoutait l'opposition de la France. Elle a généralement été mal comprise. La France n'avait pas peur pour le présent d'une armée allemande. Elle ne redoutait pas que l'Allemagne, pourvue d'une nouvelle Wehrmacht, en vienne à lui déclarer la guerre ! Le péril consistait en ceci aux yeux de la France que la reconstitution immédiate en Allemagne d'une armée nationale pouvait compromettre dans ce pays les institutions de la démocratie. Et si l'on veut bien y réfléchir de bonne foi, on doit constater que le péril n'était pas imaginaire.

C'est une entreprise difficile que de séparer dans un pays le pouvoir civil du pouvoir militaire, et de subordonner l'autorité militaire

au pouvoir civil. Beaucoup de nations évoluées n'ont pas encore, de nos jours, abouti à cette entière séparation.

Beaucoup de Français pensent que l'Allemagne aurait grande difficulté de nos jours encore à assurer complètement cette subordination d'une armée allemande reconstituée à l'autorité civile, au pouvoir démocratique. Il y aurait dès lors grand danger pour l'Allemagne et pour l'Europe à reconstituer sur le territoire de l'Allemagne une armée nationale puissante et forte, qui polariserait peut-être les sentiments, les rêves, les revendications, les amertumes des Allemands et tendrait à prendre dans l'opinion le pas sur l'autorité civile.

C'est pourquoi la France s'opposait à la reconstitution d'une Wehrmacht.

Je passerai les détails, et comment le gouvernement français, le 24 octobre 1950, reprenant en la développant et en l'étoffant une suggestion qui avait été faite l'année précédente par le Conseil de l'Europe, proposait non pas la reconstitution d'une Wehrmacht allemande nationale, mais la constitution d'une armée européenne commune.

Je dis bien que le gouvernement français n'inventait rien. En 1949, tour à tour, au sein du Conseil de l'Europe, M. CHURCHILL parlant au nom de l'Angleterre, et M. BIDAULT parlant au nom de la France avaient prié les gouvernements des quinze pays, membres du Conseil de l'Europe, d'instituer une armée commune, constituée dès le temps de paix sous direction et commandement uniques. C'est cette idée, approuvée par le Conseil de l'Europe, que reprenait M. PLEVEN en 1950, pour l'opposer aux propositions américaines de réarmement de l'Allemagne.

A vrai dire, la proposition PLEVEN fut d'abord acceptée avec une sorte de sourire. L'on pensa chez nos amis que la France voulait simplement gagner du temps, et que pour éviter la reconstitution en Allemagne d'une armée nationale, elle faisait cette proposition chimérique de l'institution d'une Communauté Européenne de Défense. Mais le premier haussement d'épaules passé, nos interlocuteurs consentirent à examiner de près les propositions françaises. Et voici qu'à la réflexion, hommes d'Etat ou grands chefs militaires, tels que le Général EISENHOWER, reconnaissaient que la proposition fran-

çaise, non seulement était logique et raisonnable, mais qu'elle était même préférable aux projets qui, jusque-là, avaient été envisagés.

Une conférence se réunissait à Paris. Vous me permettez de ne pas insister sur les vicissitudes de la négociation. Finalement, elle aboutissait à la rédaction, puis à la signature du traité du 27 mai 1952, instituant l'armée européenne ou plus exactement la Communauté Européenne de Défense. L'institution mérite son nom, car il s'agit bien, en effet, Mesdames et Messieurs, d'une communauté européenne de défense.

C'est une *communauté* puisque six pays de l'Europe — ceux qui ont déjà accepté la communauté du Charbon et de l'Acier — acceptent de mettre en commun leurs forces et leurs moyens militaires pour une défense commune. C'est une communauté, parce que l'institution sera soumise à une autorité supranationale. C'est une communauté parce que les armées qui constitueront l'armée commune ne seront pas juxtaposées nation par nation, mais intégrées dans un système organique unifié.

C'est une communauté *européenne* en ceci que le traité est ouvert à l'adhésion de tous les pays d'Europe qui voudront dans l'avenir participer à la défense commune. Déjà, elle réunit les six pays, qu'on appelle ridiculement les six pays de la « petite Europe ». On oublie, sous ce qualificatif, qu'à eux seuls ces six pays représentent 150 millions d'habitants, c'est-à-dire plus de la moitié de l'Europe libre. Elle est européenne, parce que ces six pays y adhèrent, et parce que les autres, je le répète, pourront y adhérer par la suite.

Enfin, c'est une communauté européenne de *défense*, car elle se propose uniquement l'institution et l'organisation d'une armée commune pour la défense de la sécurité et des frontières de l'Europe libre, et c'est pourquoi elle déclare s'intégrer dans l'organisation atlantique qui, comme vous le savez, est une organisation purement défensive.

### CARACTÉRISTIQUES DE LA C. E. D.

Voilà comment est né le traité instituant l'Armée européenne. Voulez-vous que, très rapidement, nous rappelions, pour les commodités de la discussion, quelles sont les structures essentielles qu'il prévoit. D'abord comment sera gouvernée et dirigée cette communauté de défense ?

Comme vous le savez, elle comporte un commissariat qui est l'organe exécutif suprême, une assemblée, un Conseil des Ministres nationaux et une Cour de Justice.

Le commissariat est composé de neuf membres, nommés en commun accord par les six gouvernements participants. Ces neuf commissaires constituent en quelque sorte le gouvernement, l'organe exécutif de la communauté. Ils sont déliés de toute allégeance nationale. Ils délibèrent en principe à la majorité. Il n'y a donc pas au sein du commissariat, en règle générale, de droit de veto, puisqu'il n'y a pas, en principe, d'unanimité exigée.

Le commissariat, composé de ces neuf membres, délibérant à la majorité, prend trois sortes de dispositions :

— Des décisions qui s'imposent à tous les Etats membres dans l'objectif qu'elles leur assignent et dans les moyens qu'elles imposent pour l'atteindre.

— Des recommandations ; c'est un système plus souple qui s'impose aux gouvernements membres, dans les objectifs qui leur sont assignés, mais qui leur laisse le choix des moyens pour atteindre ces objectifs.

— Enfin, des avis qui ne lient pas juridiquement les Etats membres, et sont seulement des conseils donnés par l'organisme supranational.

Le commissariat gère, administre et gouverne la communauté sur tous les plans, le plan de l'organisation militaire, le plan financier, et le plan des fabrications d'armements. Voilà l'organisme exécutif.

A côté de lui, nous trouvons une Assemblée, la même que l'Assemblée de la Communauté du Charbon et de l'Acier. C'est une Assemblée parlementaire dont les membres sont élus par les parlements nationaux. Elle a la même composition que la précédente, à une modification près. La France, l'Allemagne et l'Italie possèdent dans l'Assemblée de la Défense trois sièges de plus que dans celle du Charbon et de l'Acier, de telle sorte que quand l'Assemblée se réunit pour examiner les problèmes de la défense, il faut la compléter par trois représentants supplémentaires de la France, trois représentants supplémentaires de l'Italie et trois représentants supplémentaires de l'Allemagne.

Cette Assemblée a, « grosso modo », les mêmes attributions que celle du Charbon et de l'Acier. Elle entend chaque année un rapport du commissariat. Elle est chargée d'approuver ce rapport. Si elle le désapprouve, elle peut alors être saisie d'une motion de censure qui, votée par l'Assemblée, entraîne la démission collective du commissariat.

Il est d'ailleurs deux autres hypothèses dans lesquelles l'Assem-

blée peut renverser le Commissariat. Elle le peut, soit à la demande du Comité des Ministres nationaux, soit à la demande d'un Etat membre, quand le commissariat a refusé, par carence ou négligence, de prendre l'une des décisions qui relèvent de son autorité.

Voilà l'organisme exécutif et l'organisme parlementaire, calqués, comme vous le voyez, sur les structures du traité du Charbon et de l'Acier.

A côté de ces deux organismes, nous rencontrons dans la Communauté de Défense, comme dans celle du Charbon et de l'Acier, un Comité des Ministres nationaux, chargé, selon la formule qui est maintenant devenue classique, d'harmoniser la politique de la Communauté de défense et la politique des Etats membres.

Ce comité des Ministres nationaux est composé de six Ministres, représentant leurs gouvernements. Ses attributions sont simples à résumer. Il peut, à l'unanimité de ses membres, imposer en toutes matières des directives au Commissariat, c'est-à-dire qu'il peut se saisir de tous problèmes, organisation de l'armée, finances, budget, fabrication d'armements, qui relèvent normalement du Commissariat et imposer à celui-ci une directive pour le problème dont il s'agit. A la condition que la directive soit adoptée par l'unanimité des ministres nationaux, elle est obligatoire pour le commissariat. Elle ne l'est pas si elle n'obtient pas dans le comité des Ministres nationaux l'unanimité des suffrages.

Ceci dit, le Comité des Ministres nationaux n'intervient que dans les domaines précisés par le traité. Il procède alors en ces matières, soit sous forme de décision qui s'impose au Commissariat, soit sous forme d'avis conforme nécessaire pour que la décision du Commissariat soit définitivement valable. Dans le cas de l'avis conforme c'est le Commissariat qui propose. Le Comité des Ministres nationaux intervient après coup, la décision n'étant valable qu'avec son accord.

A vrai dire, le Comité des Ministres nationaux est plus puissant dans le système de la communauté de défense qu'il ne l'est dans celui du Charbon et de l'Acier, ce qui revient à dire — c'est une critique que je formulerai tout à l'heure — que l'organisation de la Communauté de défense est moins fédérale, plus confédérale que celle du Charbon et de l'Acier.

A ce propos je veux tout de suite marquer un certain nombre de points essentiels, parce qu'ils permettent de répondre à des critiques souvent formulées.

Il est des matières dans lesquelles ce Comité des Ministres nationaux possède un pouvoir considérable, en ce sens que la Communauté

en ces matières, ne peut agir que sous le bénéfice d'une décision unanime des six ministres nationaux. En pareil cas, aucune mesure ne peut être prise contre la volonté d'un seul Etat.

Vous comprendrez tout de suite quelle garantie représente cette solution pour les tenants impénitents de la souveraineté nationale.

D'abord, il faut l'unanimité des Ministres nationaux pour développer le traité. Il n'a pas tout prévu, bien des problèmes se posent dans l'avenir qu'il faudra régler en complétant un certain nombre de prescriptions et de dispositions. Eh bien, pour développer le traité il faudra l'unanimité du Comité des Ministres nationaux. Ainsi, les Six Etats membres sont sûrs qu'aucune modification au traité n'interviendra jamais qu'avec leur consentement unanime.

Il faut également l'unanimité des ministres pour modifier le plan de composition des forces de la Communauté.

Nous partons, si vous le voulez, d'un certain équilibre. L'armée européenne comprendra des forces belges dans une certaine proportion, des forces néerlandaises dans une autre proportion, des forces françaises dans une autre proportion, des forces allemandes, des forces italiennes. L'équilibre de base est fondamental. Il intéresse au plus haut point les gouvernements. Or, il ne pourra être modifié qu'à l'unanimité du Comité des Ministres nationaux. Il suffirait donc qu'un seul des ministres ne soit pas d'accord pour que l'équilibre primitif soit obligatoirement maintenu.

Il faut encore la même unanimité pour apporter des exceptions aux règles selon lesquelles certains engins de guerre, les armements les plus efficaces, ne peuvent être fabriqués dans la zone stratégiquement exposée. Le traité a défini une zone dite « stratégiquement exposée ». Dans cette zone sont interdites les fabrications d'engins atomiques, d'engins téléguidés et d'aviation. Eh bien, pour modifier cette règle dans l'avenir, pour y apporter des exceptions, il faudra encore l'unanimité du Comité des Ministres nationaux.

Il faut cette même unanimité pour fixer la contribution de chaque Etat aux dépenses de l'armée commune. Aucun Etat ne pourra donc se voir imposer, malgré sa volonté, une charge qu'il n'aurait pas acceptée.

J'ajoute, en le regrettant, que des décisions aussi essentielles que la mobilisation de l'armée européenne, par exemple, relèvent des seuls gouvernements nationaux, qu'ainsi les forces de l'armée européenne, sur chacun des territoires de son ressort, ne pourront être mobilisées que du consentement et de la décision de l'Etat compétent.

Ainsi, vous le voyez, le Comité des Ministres nationaux possède des pouvoirs considérables, et pour toute sorte de questions essentielles, son unanimité est requise. En ces matières, aucun Etat ne pourra se voir imposer par la majorité une décision à laquelle il n'aurait pas préalablement souscrit.

Les institutions de la Communauté comportent un quatrième organe, une Cour de Justice. Je n'insisterai pas davantage, c'est celle du Charbon et de l'Acier. Elle jouera un double rôle au sein de la Communauté. Elle aura pour mission de régler les conflits qui opposeraient les Etats membres entre eux, à propos de l'interprétation ou de l'exécution du traité ; elle statuera en cette hypothèse comme un juge international. Elle statuera aussi à l'intérieur de la communauté comme juge administratif pour régler les litiges que provoquerait le fonctionnement de l'Armée européenne.

Voilà la structure institutionnelle, les organes de direction, de gouvernement et de contrôle.

Viennent ensuite les dispositions relatives à l'armée européenne.

Ces organismes dont je viens de vous parler, le Commissariat, l'Assemblée parlementaire, le Comité des Ministres nationaux, la Cour de justice, ont pour tâche de créer, d'organiser, de faire fonctionner et de développer une armée.

## LES FORCES ARMÉES

Cette armée, l'Armée Européenne, se caractérise, Mesdames et Messieurs, par ceci :

- 1° C'est une armée intégrée ;
- 2° C'est une armée subordonnée au commandement suprême de l'organisation de l'Atlantique-Nord.

*D'abord, c'est une armée intégrée.* Entendons-nous bien. Le point est fondamental. Il ne s'agit pas d'une armée française, puis d'une armée allemande, puis d'une armée italienne, puis d'une armée néerlandaise, belge, luxembourgeoise, autonomes et indépendantes, ayant seulement accepté l'autorité d'un commandement suprême, d'un commandement opérationnel unique. Pas du tout. C'est une armée unique dans laquelle se fondent, se confondent et s'intègrent les éléments nationaux.

Comment est organisée cette intégration ?

Je ne vous imposerai pas cet examen de la question. Je vous

rappellerai seulement que les unités de base, les plus petites, sont des unités homogènes, le « groupement », qu'il s'agisse de l'armée blindée, de l'armée mécanique ou de l'infanterie. Il se compose à peu près de treize mille hommes. C'est, si vous le voulez, une division allégée. Cette unité de base est de même nationalité. Le groupement est entièrement Français : soldats, officiers, cadres, sont Français ; ou bien il est Allemand ; ou bien il est Italien ; ou bien il est Belge ; il constitue une unité homogène...

A l'échelon suivant voici le corps d'armée. Lui, est *intégré*, en ce sens qu'il ne peut exister de corps d'armée composés uniquement de groupements Allemands, ou de groupements Français, ou de groupements Italiens. Le corps d'armée est nécessairement « mixte ». Il est composé de groupements de nationalités diverses.

Le commandement du corps d'armée est européen ou « mixte ».

Les services, qui sont peut-être l'essentiel dans la guerre moderne : liaisons, transmissions, intendance, ravitaillement, parcs, fabrication de munitions, tout cela est intégré, tout cela est européen. Ainsi le groupement national français de 13.000 hommes ou le groupement allemand, se trouve nécessairement pris, encorseté, dans un corps d'armée au sein duquel il est amalgamé à des unités de nationalités différentes et sous un commandement européen. Par conséquent, à partir du corps d'armée, l'intégration est réalisée. Elle l'est de plus en plus aux échelons supérieurs, jusqu'à l'état-major général de cette armée européenne qui est évidemment entièrement mixte et européen.

De grandes discussions ont eu lieu sur le niveau de l'intégration. Des hommes politiques ont soutenu que l'intégration devait se faire à un niveau beaucoup plus bas, au niveau du régiment ou même du bataillon. Ils auraient voulu qu'un régiment soit composé d'un bataillon allemand, d'un bataillon français et, par exemple, d'un bataillon italien, ou que la division soit au moins composée d'un régiment français, d'un régiment allemand et d'un régiment italien, que l'amalgame, en d'autres termes, commence à l'échelon du régiment et, si possible même, à celui du bataillon.

Ces solutions auraient été intéressantes mais elles se heurtaient à des difficultés techniques. Il convient de sauvegarder l'homogénéité de l'unité élémentaire qui, sur le champ de bataille, a une mission à remplir. Or, à l'heure actuelle, l'unité tactique sur le champ de bataille, c'est la division. C'est pourquoi, finalement, l'intégration n'a été admise qu'à l'échelon du corps d'armée.

Voilà donc la première caractéristique de cette armée : elle est

soumise à des organismes institutionnels, Commissariat, Parlement, Cour de Justice, qui sont supranationaux. Elle-même est intégrée à partir de la division. Ses services, son appareil logistique sont européens.

*Seconde caractéristique : cette armée est subordonnée au commandement suprême de l'Atlantique Nord. Le traité le dit formellement.*

L'Europe se donne une armée, mais cette armée n'est pas séparée de l'organisation collective, de la sécurité commune des nations libres. Elle est intégrée dans le système défensif de l'Atlantique Nord, et se trouve, par le traité même, subordonnée au commandement Atlantique, et ceci de deux façons.

En temps de paix, le commandement de l'Atlantique Nord a droit de contrôler la mise en état et le bon fonctionnement de l'armée européenne et, au besoin, de formuler des recommandations pour son organisation. En temps de guerre, l'armée européenne se trouve, *ipso facto*, du fait du déclenchement des hostilités, subordonnée au Haut Commandement de l'Atlantique Nord. Elle ne fait donc pas bande à part dans le concert des Nations libres. Elle est elle-même l'une des pièces du système de défense collective.

J'ajoute que l'intégration est réalisée, non seulement par la structure de l'armée, comme je viens de vous le rappeler, mais encore par des dispositions qui sont tout aussi essentielles que les règles d'ordre militaire proprement dites.

L'armée européenne n'a qu'un budget préparé par le Commissariat, approuvé par le Comité des Ministres Nationaux, contrôlé par le Parlement, et c'est dans ce budget unique que sont retracées toutes les opérations de recettes et de dépenses de cette armée. Quiconque a un peu d'expérience de problèmes militaires sait combien cette intégration réalisée sur le plan financier est importante, car chacun sait de quel poids les nécessités financières pèsent à l'heure actuelle sur l'organisation, la structure, la vie, le développement d'une armée et d'un système de défense.

Or, ici il n'y a qu'un budget. Toutes les recettes figurent dans ce budget unique, qu'il s'agisse de la contribution des Etats nationaux, qu'il s'agisse, retenez bien ceci, de l'aide qui pourrait venir du dehors. Toutes les opérations des dépenses sont également retracées et prévues dans le budget unique. Et la contribution nationale que verse chaque Etat membre au budget commun n'est pas affectée au développement des contingents nationaux de cet Etat. Si la France verse 600 milliards au budget commun, ils ne sont pas affectés aux

contingents nationaux français. Ils tombent dans la « caisse » commune de l'armée européenne et vont se confondre dans cette caisse avec les autres subventions nationales et toutes les recettes de la Communauté. De même, c'est la « caisse » unique qui ensuite finance les dépenses de l'ensemble de la Communauté, sans affectation des contributions nationales à un effort national déterminé. Nous sommes là vraiment en l'intégration totale.

L'intégration est également effective en ce qui concerne les programmes d'équipement, d'armement et d'infra-structure.

Mesdames et Messieurs, ceci encore est essentiel. Que serait-ce donc qu'une armée qui ne comprendrait que des hommes avec leurs uniformes et leurs fusils ? Une armée, à l'heure actuelle, ce sont les divisions qui la composent, mais ce sont aussi les services logistiques qui l'appuient et l'accompagnent et ce sont surtout les armements dont elle dispose, qu'il s'agisse d'armements proprement dits ou qu'il s'agisse d'infra-structure, de terrains d'aviation, d'usines, de chaînes de fabrication. Or, tout cela est placé sous l'autorité du Commissariat, tout cela fonctionne pour l'ensemble de la Communauté et par conséquent tout cela est intégré.

Voilà ce que contient le traité : les organismes de direction, exécutif, parlementaire et judiciaire, en large partie supranationaux ; une armée véritablement intégrée à l'échelon de la division ; des services communs européens ; un budget unique ; un plan de fabrication d'armements, d'équipement et d'infra-structure.

Voilà le traité. Je n'en dirai pas plus. Si tout ou partie de ces dispositions posaient à vos esprits des difficultés et si vous désiriez des éclaircissements, vous les obtiendrez tout à l'heure, ou de moi-même, si vous le voulez bien, ou surtout de M. l'Ambassadeur Alphan, qui nous a fait l'honneur d'être des nôtres aujourd'hui. Il a pris dans la rédaction de ce traité une part importante. Mieux que quiconque, il sera à même de répondre à vos questions.

## LES CRITIQUES

### LES ÉLÉMENTS IRRATIONNELS

... Notre traité était à peine signé que les passions se sont déchaînées.

Vous êtes suffisamment avertis des choses de la politique pour comprendre ce qui s'est passé. Il a été question de ce traité dans le monde entier, et spécialement dans nos pays d'Europe. On en débat dans les parlements, la presse prend position, l'opinion publique réagit. Combien sont-ils, cependant, parmi ceux qui en débattent avec tant d'âpreté qui l'ont lu une seule fois, attentivement ?

Précisément, le drame est là. La discussion a cessé d'être une discussion de sang-froid, entre gens raisonnables, qui essaient de comprendre ce que veut dire un texte, de mesurer ses conséquences, de faire le bilan objectif des conséquences de la ratification, puis du rejet, de faire comme une balance des avantages et des inconvénients du système proposé.

La discussion n'est plus sur ce plan rationnel. Elle est passée, comme il arrive souvent en politique, hélas, sur le plan passionnel. Pourquoi donc en sommes-nous là ? Je vais vous faire une confidence. Les supporters de la cause européenne l'avaient pressenti. Nous savions par avance que si la question se posait, dès l'origine, d'une défense commune et de la constitution d'une armée européenne, ce serait pour notre entreprise une grande difficulté.

Les problèmes de l'armée et de la défense sont liés à tant de souvenirs, tant de nobles passions, il s'y mêle tant de réflexes, tant de partis pris et d'angoisses, tant d'appréhensions aussi, que nous devinions l'impossibilité dans laquelle nous serions de maintenir la discussion sur le plan de la raison et du bon sens. C'est bien ce qui s'est passé, et il faut bien dire que tout a joué dans le même sens.

Nous traversons une sorte de phase de dépression. L'Armée représente un total de dépenses et beaucoup se disent : « Si cette dépense était évitée et si nous pouvions nous passer de cette armée, que de maisons nous pourrions reconstruire, que de misères nous pourrions soulager. Dans tous les pays, après chaque guerre, le réarmement est impopulaire et voilà une première force passionnelle, qui joue contre la Communauté Européenne de Défense.

En même temps, car sur ce plan les contraires se mêlent, les problèmes de défense sont ceux que l'opinion considère avec le plus d'angoisse. L'enjeu est très grave. C'est la sécurité, c'est le territoire national qu'il s'agit de protéger d'une invasion, d'une occupa-

tion, d'une nouvelle menace. L'enjeu est redoutable, si bien qu'en même temps les problèmes militaires sont impopulaires et examinés avec plus d'anxiété que de sang-froid.

Mais par surcroît, nous tombons mal parce que nous vivons dans un temps de résurrection du nationalisme. Il renaît dans notre vieille Europe, parce qu'il a trouvé de nouveaux adeptes. Autrefois, au temps de ma jeunesse - et, après tout, cela n'est pas tellement loin - le nationalisme était de droite. Dans chaque pays, la droite, l'extrême droite était nationaliste, par conservatisme. Maintenant l'extrême droite est toujours nationaliste, mais voilà que l'extrême gauche l'est devenue aussi, à l'exemple de Staline et de la Russie soviétique. Il le fallait peut-être en Russie, pour justifier le régime et l'impérialisme soviétiques ! Du même coup, l'extrême gauche communiste est devenue, dans chacun de nos pays, le champion du nationalisme intégral avec d'autant plus de zèle que les convertis et les néophytes ont généralement plus d'ardeur que les vieux croyants.

Nous aboutissons dès lors à cette espèce de complexe passionnel dans lequel jouent contre l'armée européenne le nationalisme traditionnel de la droite et le nationalisme d'extrême gauche, plus violent et plus virulent quelquefois.

Mais surtout, les passions sont déchaînées autour de cette armée européenne, parce qu'elle représente l'étape décisive.

Vous comprenez bien que c'est déjà quelque chose que de mettre en commun son charbon et son acier ; que c'est aussi quelque chose de mettre en commun ses transports ou ses chemins de fer ; cela engage ; que c'est encore quelque chose de mettre en commun, comme on le fera peut-être demain, son agriculture. Mais, à tort ou à raison, l'opinion pense que ces engagements-là ne sont pas décisifs et qu'après tout, un retour en arrière resterait possible ; que l'Europe n'est pas jouée parce que nous avons un pool du charbon et de l'acier.

Au contraire, gouvernements, hommes d'Etats, opinions publiques, sentent qu'à partir du moment où l'armée est mise en commun le geste décisif est accompli, l'Europe acceptée. C'est peut-être une illusion, mais c'est un sentiment général. L'étape est jugée décisive, pour des raisons qui sont plus sentimentales que rationnelles, parce que dans notre conscience et dans notre mémoire l'armée nationale est liée à tout notre passé, à toutes nos traditions d'héroïsme, de courage, de sacrifice, de gloire et de souveraineté.

Mettre en commun l'armée, la donner à l'Europe, constituer la Communauté européenne de Défense, apparaît alors comme un acte sans retour.

Alors, vous le comprenez, tout s'en mêle : le nationalisme de droite et le nationalisme de gauche et l'impopularité du réarmement, et ce sentiment que la décision engage définitivement pour ou contre l'Europe. Il n'en fallait pas tant pour déchaîner contre notre traité le flot, la multitude des réflexes passionnels, dans une lutte où l'on voit le même fait invoqué dans les sens les plus contraires.

C'est pourquoi il me faut, dans une seconde partie de cet exposé, essayer de classer les objections et les critiques. Je le ferai très brièvement, pour ouvrir la discussion et mettre un peu d'ordre dans le débat. Comme vous allez voir, les objections s'opposent et se neutralisent les unes les autres.

On dit d'abord que le traité instituant une Communauté Européenne de Défense est dangereux pour la paix.

### LES VÉRITABLES OBJECTIONS

D'autres disent : « Il est dangereux pour l'Europe ».

D'autres disent encore (ce sont les nationalistes de chaque pays) : « Il est dangereux pour mon pays ». Il y a des Allemands qui disent : « Il est dangereux pour l'Allemagne. Il serait peut-être bon pour la paix et pour l'Europe, mais il serait mauvais pour l'Allemagne ». Et les Français disent : « Il serait peut-être bon pour la paix et pour l'Europe, mais il serait mauvais pour la France ».

Enfin vient une autre série de critiques (ce sont peut-être les plus raisonnables et les plus sérieuses, mais ce sont celles qui ont le moins de poids dans l'opinion) et ce sont celles qui sont tirées de l'insuffisance de certaines dispositions du traité ou de ses lacunes en certains domaines.

Examinons rapidement ces diverses objections.

*D'abord, le traité serait dangereux pour la paix.*

Pourquoi ?

Les uns disent : « Parce qu'il est inutile ». Ils ajoutent : « Ce n'est pas la peine d'organiser une armée européenne, puisqu'il n'y a pas de menace de guerre. Vous croyez que la Russie soviétique risque de constituer cette menace. Vous avez tort. La Russie soviétique est pacifique ».

D'autres vont plus loin. Ils disent : « Le traité est dangereux parce qu'il constitue pour la Russie soviétique un défi, une provocation. Le seul fait de constituer une armée européenne va l'inquiéter, et pour parer à votre menace, elle va prendre les devants. C'est vous qui, sous prétexte d'éloigner la guerre, allez la déclencher en provoquant le monstre soviétique ».

Mesdames et Messieurs, que faut-il penser de l'objection ? D'abord ceci, qui m'a beaucoup frappé. Il paraît que depuis trois

semaines le monde vit dans un climat de détente et que cette menace de guerre que certains redoutaient s'éloigne. Les déclarations du gouvernement soviétique, quelques-unes de ses initiatives et un ou deux gestes spectaculaires sont à l'origine de cette détente. Je constate donc qu'il a suffi que les dirigeants de la Russie soviétique mettent un bémol à leurs menaces, pour que le monde s'imagine que la paix était proche. Mais alors, c'est donc que la menace venait de la Russie soviétique ?

Car enfin, si les Etats-Unis d'Amérique, la France ou la Grande-Bretagne, la Belgique ou le Luxembourg, la Suède ou la Norvège, avaient une fois de plus, il y a trois semaines, répété leurs déclarations de paix, le monde n'y aurait prêté aucune attention. Il n'aurait pas dit : « C'est la détente et c'est la paix ». C'est donc que le monde n'avait peur ni de l'Amérique, ni de l'Angleterre, ni de la France, ni de l'Allemagne, de la Suède, de la Norvège ou du Luxembourg.

S'il a attaché tant d'importance et tant de valeur à ce regard un peu moins noir, à ce visage un peu moins crispé, à cette ombre de sourire, c'est donc que la tension venait du côté où l'on situe la détente.

A cela s'ajoutent tout de même certains faits.

Il ne faut rien refuser à la paix. Vraiment, je suis de ceux qui tenteront pour la 999<sup>e</sup> fois le geste qui aura échoué dans les temps précédents. Tant qu'il reste une chance infime de négociation, il faut l'accepter et faire l'impossible pour qu'elle aille à son terme. Mais la paix n'est pas l'œuvre des naïfs, c'est l'œuvre des gens avisés. C'est un trop dur travail pour qu'il puisse être mené à bien par des naïfs. Les gens avisés se souviennent, eux, d'un certain nombre de choses que pour ma part, malgré tout mon désir de bonne entente, je ne peux pas oublier.

D'abord, en 1939, au mois d'août, la Russie pacifique a signé avec Hitler un pacte, que complétait une convention secrète portant partage de la Pologne, moyennant quoi l'Allemagne et la Russie se juraient bienveillance mutuelle. Je ne peux pas oublier, dès lors, qu'en 1939 la guerre est venue parce que Staline, pour obtenir une partie de la Pologne, a laissé les mains libres au nazisme et donc accentué, pour sa part, la guerre mondiale.

Je ne peux pas oublier davantage que la Russie soviétique n'a pas démobilisé en 1945 ; qu'elle a refusé le Traité Byrnes ; qu'elle n'a pas cessé de saboter le fonctionnement de l'O.N.U. par un abus scandaleux du droit de veto, qu'elle s'est emparée, malgré la volonté de leurs peuples de 5 ou 6 pays libres et indépendants. Je ne peux pas oublier qu'il y eut bien des conférences à Paris et ailleurs qui ont duré des mois et des mois, et pendant lesquelles la Russie n'a

pas fait preuve de beaucoup d'esprit de compréhension et de beaucoup d'imagination constructive pour la paix.

A quoi il faut ajouter qu'à chaque agression depuis 1945 la Russie soviétique s'est prononcée pour l'agresseur et contre celui qui était attaqué. A quoi il faut ajouter, enfin, qu'elle a réarmé l'Allemagne dans sa zone, qu'elle a fait une armée européenne de son côté à elle, armée puissamment intégrée, totalement unifiée, et dans laquelle le Comité de Ministres nationaux, croyez-moi, à l'encontre de ce qui se passe de notre côté, a peu de choses à dire.

Pour toutes ces raisons, je pense que les peuples libres ont bien fait d'aviser à leur sécurité. Mais pour ceux que ces constatations ne convaincront pas, je demanderai avec insistance, Messieurs, qu'on veuille bien retenir l'observation que voici.

Je ne connais pas d'homme d'Etat, de dictateur, de chef d'empire, qui ait dit, trois, quatre ou cinq ans à l'avance : « Je vais me faire une armée pour déclarer la guerre ». Il n'y en a pas. Ils ont tout fait ce que, par exemple, a fait Hitler. Ils ont dit : « Moi, je veux certains résultats. Je veux Dantzig, je veux l'Anschluss, je veux... je veux... Dans le cas où l'on ne me donnerait pas satisfaction de bon gré, je veux avoir une armée qui me permette de l'obtenir de force. Et si je suis obligé de l'obtenir de force, le jour où j'y serai acculé je ferai la guerre ». Et quand vous dites à ces gens-là : « Vous voulez la guerre ? ». ils vous accusent d'être de mauvaise foi et vous répondent : « Je ne veux pas la guerre, je veux ce que je veux, et si vous ne voulez pas me le donner, c'est vous qui m'obligez à faire la guerre, mais moi je ne veux pas la guerre ».

Je veux bien croire que la Russie soviétique ne veut pas la guerre pour elle-même. Elle veut ce qu'elle veut, et veut, peut-être l'obtenir de bon gré ou de force; et pour le cas où elle ne l'obtiendrait pas de bon gré, elle veut pouvoir l'obtenir de force. C'est pour cela qu'elle se fait une armée. Or, rien que cela suffit à troubler la paix. Car il n'y a pas de paix possible dans aucun de nos pays, dans les temps où nous sommes, si chacun ne se sent pas en sécurité.

Lorsqu'un pays dispose de 75 ou 80 divisions d'active et d'autant de réserves et qu'il poursuit son effort de réarmement, qu'il mène une politique d'inspiration impérialiste, chacun de ses voisins se sent dans l'inquiétude si, faisant le compte de ce qu'il possède, lui, il totalise trois ou quatre divisions. Il se dit, en effet : « Maintenant, je ne suis plus le maître de mon destin. Cet autre est tellement fort et tellement puissant, que le jour où il le voudra, je serai à sa merci. Je prie le bon Dieu qu'il ne le veuille pas, mais je suis tout de même obligé de constater que le jour où il le voudrait, il pourrait m'anéantir ». Or, quand un peuple vit dans ce

sentiment, il n'est pas en paix, même s'il n'y a pas la guerre. La paix n'est assurée que dans un climat de sécurité mutuelle. Mais il n'y a que deux moyens d'avoir la sécurité mutuelle, c'est ou bien un certain équilibre des forces, ou bien le désarmement.

Je sais bien que le désarmement vaut mieux que l'équilibre des forces. Aussi ma conclusion, Messieurs, est-elle bien simple : si demain, la Russie soviétique nous offre un vrai pacte de désarmement mutuel, total et contrôlé, fort bien. Nous ferons l'Europe politique, économique, sociale, mais nous n'aurons plus besoin d'une Communauté de Défense. Nous désarmerons l'Europe parce que nous aurons en même temps désarmé la Russie soviétique. Mais si tel n'est pas le cas, il faut que l'Europe se sente en sécurité, et pour cela il faut qu'elle se sente protégée. Pour qu'elle se sente protégée, il faut qu'elle ait une armée suffisante et donc qu'elle organise, faute de désarmement une Communauté de Défense.

Il est une seconde observation qu'il me faut faire également. Je suis persuadé que nous n'obtiendrons de la Russie soviétique le désarmement, puis la paix totale, que le jour où elle saura que l'heure est venue pour elle aussi de faire quelques concessions. Paul-Henri Spaak, cite un mot de Karl Marx qui me paraît excellent. Karl Marx écrit que la Russie est un très gros animal qui ne discute de bonne foi qu'avec un animal aussi gros que lui.

Eh bien, croyez-moi la petite Allemagne, la petite France, la petite Angleterre, puis la petite Italie et la petite Belgique, et les petits Pays-Bas, et tous les autres pays d'Europe qui sont maintenant, à l'échelle du monde, de petits pays, ne sont et ne seront pas pris au sérieux par le gros ours soviétique, comme disait Karl Marx, tant qu'ils vivront dans l'antagonisme, l'opposition et qu'ils useront ce qu'il leur reste de force à se quereller entre eux.

Aux yeux des Soviets, ces gens-là, éparpillés, dissociés, rivaux et hostiles ne valent pas une bonne conférence où l'on fait un traité au prix de concessions mutuelles. Mais faites l'accord de l'Europe, constituez l'unité européenne, organisez véritablement une armée européenne, tout change. Cette fois, vous valez la peine qu'on discute, vous représentez une force qui vaut des concessions. Ce jour-là, mais ce jour-là seulement, vous pouvez obtenir cette négociation que beaucoup souhaitent, et vous pouvez aboutir à un résultat, parce que ce jour-là les Soviets entreront dans la salle des délibérations et s'assièront autour du tapis vert avec le désir d'aboutir.

Ainsi donc, ce n'est pas vrai, l'armée européenne n'est pas dangereuse pour la paix ; c'est même peut-être un des meilleurs moyens d'obtenir la paix.

Mais, voici que d'autres nous disent : « Cette armée européenne est dangereuse pour l'Europe ». Vous comprenez bien que cela nous

touche, et que cet argument-là nous paraît inquiétant. « Dangereuse pour l'Europe, d'abord en ceci, nous dit-on, qu'à cette Europe à peine naissante vous avez mis un casque avant même de vous être assurés qu'elle saurait marcher. Ce n'est qu'un enfant et tout de suite, vous lui avez donné un sabre, un fusil et un casque. Et comme les fusils, les casques et les sabres ne sont pas très populaires dans les pays où nous vivons, vous avez marqué cette Europe de l'impopularité ».

Mesdames et Messieurs, c'est vrai. C'est vrai qu'il aurait mieux valu faire l'Europe politique, lui permettre des réalisations sur le plan économique et sur le plan social, avant de songer à l'armer, avant de songer à la doter d'une armée commune... Je suppose que les fervents de l'institution européenne n'auraient pas choisi de commencer par l'armée. Seulement les événements ont été les plus forts.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler les faits. 1950, l'angoisse grandissante, la Corée, cette espèce de peur qui s'est emparée du monde libre, la proposition des Etats-Unis d'Amérique du réarmement de l'Allemagne et la nécessité dans laquelle la France s'est trouvée de faire sa contre-proposition : l'institution d'une armée européenne.

Il aurait mieux valu pouvoir faire autre chose d'abord. Je le répète, les événements ont été les plus forts. Il faut savoir se soumettre aux événements. Je dirai d'ailleurs tout à l'heure qu'à quelque chose malheur est bon, et même, sur ce point, en notre domaine.

*On dit ensuite : « Votre Communauté de Défense est dangereuse pour l'Europe parce qu'elle la coupe en deux. Vous avez réuni six Etats seulement pour votre Traité de Paris. Six Etats seulement participent à votre armée européenne comme à votre Communauté du Charbon et de l'Acier. Et les neuf autres ? Les neuf autres de l'Europe libre ? L'Angleterre n'est pas dans votre Communauté de Défense, et par conséquent, le fait même de son existence accentue la séparation, la coupure entre les Six du Plan Schuman et le reste des Quinze du Conseil de l'Europe. Tenez-vous tranquilles, assez de réalisations à six, essayez de faire quelque chose à quinze, car autrement vous accentuez la coupure ».*

Là aussi, Mesdames et Messieurs, l'argument est de poids. Il ne faut pas le prendre à la légère. Beaucoup des hommes qui l'énoncent sont de bonne foi. Je voudrais dire seulement ceci, qu'ils se trompent sans doute s'ils pensent que sur d'autres questions prises en priorité, nous aurions pu organiser un système unifié et de caractère supranational avec la collaboration des Quinze.

Soyez réalistes. Supposons que ce traité d'Armée Européenne

n'ait jamais existé. Nous avons fait la Communauté du Charbon et de l'Acier à Six. Alors, vous voudriez que maintenant, à quinze, nous organisions une autre communauté, des Transports, par exemple, qu'à quinze nous mettions en commun des intérêts essentiels sous l'autorité d'une structure supranationale.

Votre vœu est fort appréciable, seulement c'est un vœu pieux, parce qu'en l'état actuel des choses, je ne connais pas de domaine dans lequel nous pourrions faire une Communauté à quinze, de caractère supranational. A l'heure actuelle, il n'y a vraiment que les six pays du Plan Schuman qui acceptent le principe d'une autorité supranationale. Les autres ne l'acceptent pas, qu'il s'agisse de la défense, ou des transports, de l'agriculture ou de tous autres intérêts communs.

La première condition de leur participation à une organisation commune, c'est qu'elle n'ait pas de caractère supranational. Et vous le savez bien ; nous venons encore d'en avoir la preuve ces temps derniers, tout au long des discussions relatives au pool vert. Par conséquent, de deux choses l'une, ou bien nous cherchons à grouper les quinze pays du Conseil de l'Europe et nous renonçons à l'autorité commune et donc à l'efficacité, ou bien nous voulons l'efficacité et l'autorité commune et nous devons pour commencer nous réunir à six. Je dis « pour commencer », car c'est là qu'est toute la question. Nous nous séparons en ceci qu'il y a des gens qui croient que l'Europe à Six est contre l'Europe à Quinze, et d'autres, comme moi, qui croient que l'Europe à Six est le commencement de l'Europe à Quinze. C'est là qu'est finalement le point de la discussion. Pour ma part, je suis convaincu que l'Europe à Six n'est pas du tout la rivale de l'Europe à Quinze. Je crois fermement qu'elle en est le commencement et voudrais vous rappeler quelques souvenirs du début de la Communauté du Charbon et de l'Acier.

J'ai beaucoup appris à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, au cours des débats relatifs à cette première Communauté. C'était avec nos collègues anglais un vrai dialogue de sourds. Les Français, les Allemands, les Belges, ces cartésiens, ces architectes, ces gens qui aiment les textes en 130 articles et inscrivent l'avenir dans leurs lois ou leurs traités, s'adressaient à nos collègues anglais et leur disaient :

« Ne croyez-vous pas qu'il conviendrait de bâtir une communauté du charbon et de l'acier à caractère supranational ? » Et nos collègues anglais répondaient : « Comment pouvez-vous désirer constituer cette Communauté supranationale puisque vous ne l'avez jamais vue fonctionner ». A quoi nous répliquions : « Si nous l'avions déjà vue fonctionner, c'est qu'elle existerait, et si elle existait, nous n'aurions pas à la proposer ». Ils nous répondaient alors très gentiment :

« Nous ne pouvons pas comprendre comment vous pouvez tenir à cette structure, puisque vous ne l'avez jamais vu marcher ».

Mesdames et Messieurs, vous riez ou vous souriez..., c'est le fond du problème. Nos amis anglais préfèrent une sorte d'expérience pratique des choses. D'abord ils n'aiment pas les constitutions écrites, parce qu'ils n'en ont pas pour eux, et jusqu'ici, à vrai dire, cela ne leur a pas si mal réussi. Et puis aussi, ils ont plus de confiance dans les expériences pratiques, les choses qu'ils voient fonctionner, les enseignements qu'ils tirent de ces expériences concrètes, qu'ils n'en ont dans les engagements, les règles juridiques, les traités et les codifications.

Que voulez-vous, être bon Européen, cela consiste à prendre les Français tels qu'ils sont, avec leurs qualités, et grand Dieu, leurs défauts, et aussi à prendre les Anglais tels qu'ils sont, avec leurs qualités et leurs petits défauts. Puisqu'ils veulent d'abord voir fonctionner les choses avant de donner leur adhésion et leur confiance, le devoir des Six est tout tracé.

Les Anglais veulent voir, avant de s'engager, comment fonctionne une communauté supranationale du Charbon et de l'Acier, notre devoir est de la faire fonctionner. Lorsque nous l'aurons fait marcher, nous irons les trouver et leur dirons : « Chers amis, venez donc voir comment marche ce petit outil, il n'est pas si mal que cela et donne de bons résultats ». Vous savez d'ailleurs qu'ils sont déjà venus et étudient présentement les conditions de leur participation, de leur association à cette première communauté européenne.

Pour l'armée européenne, il en sera de même. Jamais l'Angleterre n'acceptera d'entrer dans une organisation supranationale de défense qui ne se présentera à elle que sous la forme d'un traité en 130 articles. Il faut lui montrer comment elle fonctionne, et donc la réaliser à Six et l'appeler ensuite pour examiner les résultats pratiques. S'ils sont bons, soyez sans crainte, l'Angleterre viendra ; elle s'associera et, par surcroît, il convient honnêtement de reconnaître que toujours, dans le passé, l'Angleterre a tenu dix fois plus que ce à quoi elle s'était engagée.

Alors, je n'admets pas la critique : l'armée européenne n'est pas dangereuse pour l'Europe, elle ne doit pas dresser les Six contre les Quinze, elle est peut-être, au contraire, le commencement d'une organisation militaire commune des Quinze.

On ajoute — troisième objection — et toujours sous cette rubrique : danger pour l'Europe — « votre armée européenne est encore plus dangereuse pour l'Europe d'un autre point de vue. Elle met cette Europe sous l'hégémonie américaine ». Vous voyez tout de suite ce dont il s'agit. Il s'agit de cette disposition du traité qui place l'armée européenne sous le contrôle de l'organisation atlantique.

On dit : « Etes-vous fous, vous les Européens ? Comment ! vous, les BIDAULT, FRENAY, SCHUMAN, GASPERI, ADENAUER ! Avez-vous perdu la tête ! Vous voulez l'Europe, vous voulez une armée européenne, à grand peine vous établissez le traité qui va la faire naître, et avant même sa naissance, vous inscrivez dans ce traité que votre armée européenne est à la disposition de l'Organisation Atlantique ! Ainsi, vous facilitez la mainmise américaine... ».

Cela, c'est ce que j'appelle du nationalisme européen, et du nationalisme européen mal placé, comme l'est souvent le nationalisme.

Il ne s'agit pas de faire l'Europe contre l'Amérique. Je pense que personne ne le propose. Il s'agit de faire l'Europe pour la grandeur, la prospérité, l'indépendance et la liberté de ses peuples, mais en bonne collaboration avec les Etats-Unis et avec le monde libre, en bonne collaboration spécialement d'ailleurs avec les Etats-Unis d'Amérique qui, grand Dieu, dans les années récentes ont assez fait pour l'Europe pour qu'elle n'ait pas à éprouver systématiquement, à chaque détour de chemin, de préjugé défavorable.

J'ajoute, Messieurs, que l'Europe à Six, Huit, Dix, ou Quinze, ne peut songer à organiser sa défense sans le concours et la collaboration du reste du monde libre, et d'abord des Etats-Unis d'Amérique. Il y a le Pacte Atlantique, puis l'Armée Européenne. L'Armée Européenne est nécessairement prise dans le système de sécurité collective, en dehors duquel il n'y a pas de sécurité, parce qu'à l'heure actuelle, dans le temps où nous sommes, il n'y a de sécurité que collective à l'échelle du monde. Dès lors, à aucun point de vue, la Communauté de Défense n'est dangereuse pour l'Europe.

Je veux seulement préciser ceci, pour tous ces hommes qui songent à l'indépendance de l'Europe par rapport aux Etats-Unis. Il n'existe pas d'indépendance de l'Europe et des pays européens dans leur misère, dans l'isolement de chacun d'eux, dans cette espèce d'amertume et de désespérance que provoque leur situation actuelle.

Si vous souhaitez que l'Europe puisse un jour parler d'égal à égal avec son allié, les Etats-Unis d'Amérique, il faut qu'elle ait consistance et force. Elle ne peut les retrouver que si elle est unifiée. La petite France, la petite Allemagne et la petite Italie, la petite Belgique, rongées et séparées par leurs petits problèmes intérieurs et leurs rivalités, croyez-moi, cela ne représente rien qui puisse parler clair et ferme. Si l'Europe veut vraiment parler clair et ferme, qu'elle soit d'abord l'Europe, unifiée, groupant 150 millions d'habitants, et les moyens que lui donnerait cette unification, la solidarité qu'elle tiendrait de son unité. Alors, à ce moment-là, mais à ce moment-là seulement, elle pourra tenir dans le monde le langage auquel lui donnent droit, à coup sûr, son passé, ses traditions, son patrimoine moral, ses mérites et ses hommes.

Par conséquent, c'est être pour l'Europe et son indépendance que de se prononcer pour la Communauté Européenne. *Restent les critiques nationalistes.* Vraiment, celles-là, Mesdames et Messieurs, quelles pauvres choses ! Les critiques nationalistes se résument comme il suit, qu'elles viennent des nationalistes allemands ou des nationalistes français, belges, ou italiens, car ils tiennent tous le même langage dans chacun de leurs pays : « Liez les autres, intégrez les autres armées nationales, soumettez-les à un pouvoir supranational, à une bonne discipline commune, et surtout qu'aucune de ces armées, italienne, belge, allemande, néerlandaise, ne puisse s'évader du système bien solide où chacune sera prisonnière. Pour elles, c'est bon. Mais pour moi, ah non ! Moi, je ne peux pas ! Moi, je garde mes prérogatives, ma liberté, mon indépendance, j'y ai droit du fait de mon passé, de mon histoire, de mes traditions, de mes morts et de mes vivants. Pour les autres, le supranational ! La discipline commune ! L'intégration totale et le contrôle permanent ! Pour moi, la liberté et l'indépendance ! »

Chacun, bien entendu, a toutes sortes de bonnes raisons. La Belgique ne peut pas admettre que le Roi des Belges ne nomme plus les officiers. La France ne peut pas admettre qu'elle soit obligée de demander un accord pour retirer des troupes de l'Armée Européenne et les envoyer dans ses territoires d'Outre-Mer. Elle ne peut pas. L'Italie ne peut pas admettre qu'on fixe sur son territoire des garnisons dont elle n'aura pas à déterminer elle-même l'importance.

Oui, personne ne peut abandonner ses prérogatives, ses droits, sa liberté, son indépendance. C'est le vieux préjugé nationaliste. Messieurs, il faut répondre d'un mot. Je comprends très bien qu'en cette matière, les souvenirs pèsent lourd, et ce sentiment des peuples qui les attache à leur armée, cette revendication de la liberté et de l'indépendance de cette armée, cette revendication instinctive et comme par réflexe de l'opinion publique ou même des gouvernements pour la souveraineté en cette matière militaire, je les comprends.

Mais enfin, voulez-vous convenir que si l'on quitte le plan des réflexes sentimentaux, il n'est pas de domaine où la souveraineté soit, de nos jours, plus dérisoire que dans celui-là. Est-ce que la France peut faire une Armée à elle seule ? Enfin, supposons que le nationalisme triomphe. La fièvre s'empare de nos Etats et de nos gouvernements, voilà la fameuse machine de nouveau érigée : « chacun pour soi ! ».

Chacun pour soi ! Et qu'est-ce qu'elle fera l'Allemagne, chacun pour soi ! Quelle armée va-t-elle constituer ? Elle peut croire, peut-être, ses nationalistes peuvent croire, qu'elle va se donner une armée.

Alors, elle va faire une armée de quinze ou vingt divisions. Elle ne le peut pas, mais enfin ils peuvent en rêver. Et après ? Vingt divisions ! au prix de la santé économique, au prix de la misère générale ! Et pourquoi faire en cas de guerre ? Quinze divisions isolées, c'est un fétu de paille.

Et la France ? La France, chacun pour soi ! « Ma souveraineté, mon indépendance, ma liberté, mon armée, mon uniforme, mes gloires, mon passé, mes morts et mes vivants ! ». Mais oui, et pourquoi faire ? Alors, pendant quatre ans, cinq ans, la France va mettre toutes ses matières premières, tout son argent, ruiner son économie dans la création de quinze ou vingt divisions. Elle ne les aura pas d'ailleurs. Et quand elle les aurait, qu'est-ce que cela lui donnera ?

Et la Belgique ? Ah ! Elle va nommer ses officiers ! Et de combien de divisions ? Et pourquoi faire ? Chacun pour soi !

Mais je vais dire ce que signifie ce « chacun pour soi ». Cela veut dire, un jour, la guerre. Et puis, l'Allemagne battue, chacun pour soi ! à plates coutures. Et puis après, la Belgique. Anéantie ! Chacun pour soi ! à plates coutures ! Vient la suivante, la France ! Anéantie, chacun pour soi, à plates coutures ! En attendant, l'Italie, chacun pour soi, anéantie, à plates coutures !

En six mois, ou en trois mois. Il y a des précédents. C'est comme ça qu'Hitler a procédé. Chacun pour soi ! Il s'est emparé de toute l'Europe en nous prenant, un à un, chacun pour soi. Allez ! Anéantis ! Chacun pour soi ! séparément, anéantis, chacun pour soi ! Mais pour finir tous ensemble dans la misère, la défaite et la mort !

Voilà ce que c'est que le nationalisme aujourd'hui !

Alors, trêve de plaisanterie ! *Restent finalement des critiques tirées du Traité lui-même.* Que lui reproche-t-on à ce traité ? Messieurs, des choses très simples, sur lesquelles nous serons probablement tous d'accord. La structure n'est pas parfaite. Le Commissariat est un collège de neuf membres, neuf membres pour diriger une armée, délibérant en collège à la majorité, ce n'est pas une structure parfaitement satisfaisante. Il aurait mieux valu un commissaire à la Défense pour l'Europe, entouré de représentants des pays, chargés seulement de l'aider, de lui donner des avis. Un commissaire eut mieux valu que neuf commissaires dans un commissariat. C'est juste.

L'Assemblée a des pouvoirs insuffisants. C'est encore vrai. Cette Assemblée parlementaire a, en effet, des pouvoirs restreints ; elle ne peut renverser le commissariat que dans certaines circonstances, elle n'est pas entièrement maîtresse du budget, elle ne peut le modifier qu'en restant à l'intérieur des crédits maxima qui lui sont proposés.

Et les modifications qu'elle apporte au budget doivent être approuvées par le Comité des Ministres nationaux pour devenir définitives.

Il est trop de questions pour lesquelles il faut l'unanimité, soit au sein du Commissariat, soit au sein du Comité des Ministres. Enfin, la part est encore faite trop belle aux souverainetés nationales.

Tout cela est vrai. Et ce qui est plus vrai encore, c'est qu'on ne conçoit pas que l'Armée de l'Europe puisse faire l'objet d'une communauté spécialisée. On ne voit pas comment nous pourrions, demain, séparer les problèmes de la défense des problèmes du Charbon et de l'Acier, attribués à une autre Communauté, ou des problèmes des transports, soumis éventuellement à une troisième communauté et à d'autres organes encore.

En vérité, tous ces arguments, tirés du traité, doivent non pas nous amener à repousser le traité, mais nous conduire à poursuivre l'œuvre commencée. C'est entendu, il faudra demain un ministre de la Défense et non pas un commissariat collégial. C'est entendu, il faudra demain que l'Armée Européenne soit contrôlée, selon les procédures normales, par un Parlement élu au suffrage universel, et non pas par une assemblée spéciale. C'est entendu, il faudra intégrer, sous un gouvernement et un parlement unique, toutes les communautés spécialisées actuellement existantes et qui, éventuellement, seraient créées demain.

C'est vrai, mais c'est précisément ce qu'a proposé l'Assemblée *ad hoc* à Strasbourg et ce sont les modifications qu'elle s'est permis de suggérer aux institutions actuellement existantes : création d'une communauté politique unifiée et intégration dans cette Communauté de toutes institutions spécialisées existantes ou qui viendraient à être créées dans l'avenir.

Alors, voilà la vérité. Si vous trouvez que le Traité est insuffisant, si vous trouvez que sur certains points les nations ont encore trop de pouvoirs et les souverainetés trop de place, si vous trouvez que certaines structures sont inefficaces, il convient d'en conclure, non pas qu'il faut repousser le Traité, mais bien qu'il faut aller plus loin, et cette étape franchie, passer immédiatement à l'étape suivante : l'institution de la Communauté politique.

J'en ai terminé et je m'excuse d'avoir retenu longtemps votre attention. Il est difficile de résumer une question aussi ample et aussi complexe. Je voudrais simplement, pour conclure, passer à l'attaque.

## QUE PROPOSENT LES ADVERSAIRES ?

Tous ces gens qui critiquent le Traité, qu'est-ce qu'ils nous proposent ? Car enfin, vous comprenez bien que si le Traité de défense est repoussé par l'un seulement des Parlements nationaux, il n'y aura pas de Communauté Européenne de Défense. Alors qu'y aurait-il ? Et ceux qui se proposaient de voter contre ou de recommander le vote contre, il faut tout de même, grand Dieu, qu'ils aient le courage de regarder ce que sera la situation au lendemain du rejet. C'est un scandale que de voir des hommes d'Etat ou des hommes politiques oser recommander le rejet, sans avoir le courage de dire ce qui se passera une fois que ce rejet aura été acquis.

Ce qui se passera se résume en quelques mots. En Amérique, il se passera ceci. Ou bien l'Amérique se retirera dans l'isolationnisme politique et militaire pour reprendre ce qu'on appelle la stratégie périphérique. Et c'en est terminé de la sécurité collective de l'Europe, et de ceci tout de même que nous avons acquis, après l'avoir espéré vainement pendant des dizaines d'années, à savoir l'acceptation de nos amis américains, canadiens et anglais de prendre sur le Continent, dès le temps de paix, au cœur même de l'Europe, les responsabilités de la paix. Alors ceci que nous tenions enfin et qui a été le rêve de générations, effacé !

Ou bien alors, l'Amérique adoptera une autre position. Elle jouera l'Europe avec ceux des Européens qui l'accepteront contre ceux qui ne l'accepteront pas. Elle passera sur la tête des pays qui n'auront pas ratifié le Traité pour appuyer au maximum, de toutes ses forces et de toute sa puissance, ceux-là seulement qui auront accepté. Mais alors, c'est la dissension au centre de l'Europe, c'est de nouveau l'angoisse sur le Continent, la rivalité. C'en est fini des chances d'une paix réelle, d'une unification vraie de notre Continent.

Et la Russie, que fera-t-elle ? Le jour où il n'y aura plus d'armée européenne et par conséquent plus de Communauté européenne possible, elle rira bien, la Russie, elle rira très haut, et, croyez-moi bien, elle n'aura plus rien à vous demander et plus rien à obtenir. Nous aurons signé l'abandon, l'abdication. Il n'y aura plus d'Europe, mais seulement nos rivalités, les misères de notre solitude, les conflits de nos nationalismes. Et la Russie n'aura plus rien à redouter. Elle saura qu'elle doit seulement laisser mûrir le fruit et porter le jour où il le faudra, au besoin en tapant du pied dans la terre, en l'enfonçant d'un coup de crosse.

Il n'y aura pas de conférence à quatre, pas de désarmement, pas de négociations, parce que le désarmement, les négociations et

les conférences à quatre seront devenues inutiles pour la Russie. Nous seuls en auront besoin, mais à partir du moment où la Russie, elle, n'en aura plus besoin, soyez sans crainte, elle ne vous fera pas cette grâce, cette faveur, cette aumône. La Russie n'est pas une philanthrope.

Et pour l'Europe ? Pour l'Europe, le coup sera mortel parce, qu'hélas, l'étape du Traité de Défense, qu'on le veuille ou non, — et pour ma part, je le regrette, je l'ai dit en commençant — est une étape obligatoire sur notre route dans les conditions actuelles.

Maintenant ce Traité de Défense est là, sur le chemin, et si on le ratifie, tout le reste devient possible. L'acceptation même commande la suite, car, Messieurs, vous devriez insister beaucoup sur ceci. Ce n'est pas la Communauté Européenne de Défense qui empêche l'Europe politique, l'organisation d'une Communauté politique. C'est parce qu'il existe la Communauté du Charbon et de l'Acier, puis le Traité de Défense, que les gouvernements ont accepté d'aller plus loin et de penser à une Communauté politique et à une véritable constitution européenne.

Le jour où ils ont dû, sous la pression des événements, accepter la Communauté du Charbon et de l'Acier, puis accepter la Communauté de Défense, ils se sont dit : « Il faut maintenant un pouvoir politique pour « coiffer » — selon l'expression chère aux Français — tout cela. » Et ils ont accepté l'idée d'une Communauté politique.

Ils l'ont même inscrit dans l'article 38 du Traité de Défense. C'est de ce fameux article 38 qu'est née la Communauté Politique, parce que c'est sous la pression, l'exigence ou la nécessité qu'imposait la Communauté de Défense, que les Etats ont accepté l'idée d'une étape suivante.

Si vous ajournez, si vous refusez, alors ce sera l'échec total. Les gens se diront dans chacun de nos pays : « Puisqu'ils ne veulent pas mettre en commun leurs soldats, c'est qu'ils n'ont pas confiance les uns dans les autres. Et par conséquent, l'Europe est impossible. » Et les Gouvernements auront ce réflexe : « Maintenant qu'il n'y a plus de Communauté de Défense, une Communauté politique est devenue inutile. »

J'ajoute que devant l'échec du Traité de Défense, chaque pays reprendra immédiatement le chemin de son vieux nationalisme. Puisque l'expérience aura échoué, chacun s'en ira de nouveau dans des chemins divergents. Il sera trop tard dans deux ans, dans trois ans ou dans cinq ans, pour rattraper chacun de ces pays sur le chemin où il se sera engagé. Il aura repris ses vieilles habitudes, entendu ses mauvais démons, repris la pente fatale d'une histoire déjà trop lourde. Et l'Europe sera morte, parce qu'elle n'aura pas franchi l'étape décisive.

Quant au rapprochement franco-allemand, vous me permettez de dire que le jour du rejet du Traité de Défense, il y aura grande peine en France et aussi en Allemagne, pour ceux qui souhaitent vraiment et de bonne foi ce rapprochement. Ces choses sont graves. Elles n'intéressent pas que la France et l'Allemagne. Elles intéressent tous les autres pays qui ont été tour à tour précipités dans les conflits les plus effrayants du fait de cette rivalité, de cet antagonisme, de cette hostilité et de cette haine, qui ont opposé si longtemps la France et l'Allemagne.

Il faut maintenant que vous compreniez bien, après tant de morts et tant de misère et tant de souffrances, qu'une réconciliation ne peut pas venir seulement de Traités incertains et temporaires ou d'alliances réversibles. Il faut un accord et une réconciliation dans un engagement définitif. Et je pense que les Allemands, comme les Français, comprennent bien que la France et l'Allemagne seront seulement réconciliées dans la confiance et véritablement disponibles pour un destin commun, le jour où elles auront accompli ce geste, celui-là, surtout de mettre leurs armées en commun.

Le refus signifierait au contraire que la défiance est encore là, profonde, plus forte que tout le reste, et qu'il n'y a pas moyen de tourner la page. Alors chacun reprendra, je le répète, ses chemins et, je crois que ce sont de mauvais chemins.

Mesdames et Messieurs, voici cinq siècles que l'Europe prétend s'assurer la paix avec des armées nationales, sous le signe de l'indépendance et de la souveraineté de chaque Etat. Voici cinq siècles que tous les cinquante ans, elle anéantit dans la guerre les meilleurs de ses enfants, ses richesses, sa fortune, sa puissance, sa force politique.

Moi, je ne veux rien oublier du passé. Les pages qui ont été écrites au livre de l'Histoire l'ont été avec trop d'héroïsme et trop de souffrance. Il n'est pas question de les effacer. Je demande qu'on les garde dans le livre, mais qu'on les tourne et qu'on essaie maintenant d'en écrire une autre.

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR  
LES PRESSES DE LA C.I.T.  
99, FAUBOURG ST-DENIS,  
PARIS-10<sup>e</sup>

Dépôt légal, 3<sup>e</sup> trimestre 1953.